

# STRATÉGIE

## DEPARTEMENTALE



Espaces Naturels Sensibles



# ESPACES

## Naturels Sensibles



# Edito

Des sommets du plus grand volcan d'Europe aux estives fleuries des plateaux de l'Aubrac, des forêts de la Margeride aux tourbières de l'Artense,



aux cascades des vallées glaciaires aux chemins creux de la Châtaigneraie, au bord des petits ruisseaux et des discrètes prairies humides, le Cantal offre un patrimoine naturel diversifié dont la

naturalité et la richesse sont reconnues au sein de la Région et au-delà.

Fortement liés au relief, à la nature des sols, à l'exposition et aux activités humaines, ces espaces naturels assurent des services essentiels à notre bien-être et contribuent à l'identité du territoire, à l'harmonie des paysages et à la qualité du cadre de vie.

Afin de favoriser la découverte de ce patrimoine tout en assurant sa préservation sur le long terme, le Département a initié la politique des Espaces Naturels Sensibles dans le cadre de la première

Charte départementale pour l'environnement. Le Conseil départemental n'a attendu personne et certes pas les modes, pour considérer la préservation de nos espaces naturels et donc pour appréhender avec volontarisme l'environnement.

Après plus de dix ans de mise en œuvre, conscient que la préservation du patrimoine naturel est un enjeu incontournable des politiques publiques, j'ai souhaité que le Conseil départemental puisse réaffirmer sa volonté à s'engager en faveur de la biodiversité de notre territoire.

C'est dans ce sens que nous avons défini la Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles afin de consolider un réseau départemental de sites ENS, préservés et gérés, et de valoriser ces sites, comme des points d'intérêt emblématiques du territoire.

Bruno FAURE,  
Président du Conseil départemental  
du Cantal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Faure', with a long horizontal flourish extending to the left.



# Sommaire

## CONTEXTE

4

La politique ENS : une compétence départementale

Une démarche spécifique au Cantal

La constitution d'un réseau de sites

Le réseau ENS aujourd'hui

## REGARDS SUR 10 ANS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENS

8

Les atouts de l'action départementale

Le bilan de la mise en œuvre des premiers contrats ENS

Une rétrospective en images

## STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ENS 12

L'ambition politique pour le réseau ENS du Département

La démarche partenariale et concertée

Le nouveau cadre d'intervention

# Contexte

## LA POLITIQUE ENS : UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

Depuis la loi du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, les Départements sont compétents pour mettre en œuvre une **politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles boisés ou non** afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Pour atteindre cet objectif, les Départements disposent d'un outil financier, la taxe d'aménagement (ancienne taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles) et d'un outil foncier, le droit de préemption au titre des ENS.

Au-delà de ce cadre réglementaire, le label ENS constitue une **reconnaissance partagée** par le Département et une collectivité locale, de l'intérêt et du patrimoine d'un site et permet la mise en œuvre d'une gestion adaptée visant sa préservation.

## LA DEMARCHE SPÉCIFIQUE AU CANTAL

Dès le lancement de sa politique ENS, le Conseil départemental a choisi de privilégier la **concertation locale** et de **déléguer la maîtrise d'ouvrage** de la gestion des sites labellisés à une collectivité, reconnue comme **porteur de projet** du site ENS.

Après la validation du **schéma directeur de gestion** du site, document indispensable à une gestion partagée et adaptée, les actions définies sont mises en œuvre dans le cadre d'un **contrat ENS**, établi pour 5 ans, entre le porteur de projet et le Conseil départemental.

Un **comité de suivi**, qui est composé de nombreux acteurs du territoire (partenaires techniques, agriculteurs, citoyens, associations, propriétaires...) est associé à l'ensemble de la démarche.



## LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU DE SITES



### ■ 1993

Lancement de la politique ENS et institution de la Taxe Départementale pour les ENS (TDENS) par le Conseil Général

### ■ Entre 1994 & 2006

Recensement et caractérisation de sites potentiels et premières réalisations

### ■ Entre 2007 & 2011

Labellisation de 10 sites supplémentaires : élaboration des schémas directeurs de gestion et signature des contrats ENS

### ■ 2011

Institution de la part départementale de la taxe d'aménagement

### ■ 2014

Signature des premiers contrats 2ème génération

### ■ 2019

Validation de la Stratégie départementale en faveur des ENS pour une durée de 10 ans



## LE RÉSEAU ENS AUJOUR'HUI



- THÉMATIQUES**
- EAU ET ZONES HUMIDES
  - FORÊTS
  - GÉOLOGIE ET PAYSAGES
  - MILIEUX OUVERTS ET PASTORALISME
  - TRADITIONS ET ACTIVITÉS HUMAINES

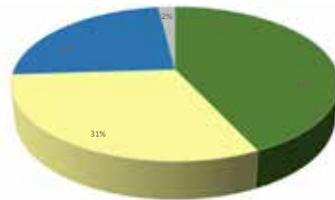
- Bois du Marilhou : Communes de **Trizac**, Collandres, Le Vaulmier, St-Vincent-de-Salers / CC Pays Gentiane
  - Cirque de Récusset : Saint-Paul-de-Salers / CC du Pays de Salers / **Syndicat Mixte du Puy Mary**
  - Corniches de l'Alagnon : Molompize / Hautes Terres Communauté
  - Estives du plateau de Chastel-sur-Murat : Murat / **Hautes Terres Communauté**
  - Lac du Pêcher : Neussargues en Pinatelle / **Hautes Terres Communauté**
  - Moulin du Fau : Mours / CC de la Châtaigneraie cantalienne
  - Pas de Cère : Thiézac / **CC Cère et Goul en Caraldès**
  - Puy Courny : **Ville d'Aurillac** / CABA
  - Puy de la Tuile : Deux-Verges / **Saint-Flour Communauté**
  - Roche de Landeyrat : Landeyrat / **Hautes Terres Communauté**
  - Tourbière de la Pignole : Champs-sur-Tarentaine-Marchal / **CC Sumène-Artense**
  - Tourbière des Vergnes des Mazes : Lieutadès / Saint-Flour Communauté
  - Tourbière du Jolan : Ségur-les-Villas / Hautes Terres Communauté
  - Zones humides du bassin de Saint-Paul-des-Landes : Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Paul-des-Landes, Laroquebrou / CC de la Châtaigneraie cantalienne-CABA / **SIVU Auze ouest Cantal**
- \* Communes / EPCI concernés – **en gras ; porteur de projet, pour les sites ayant bénéficié d'un contrat ENS**

## LES CHIFFRES CLÉS

Aujourd'hui, **14** sites bénéficient du label ENS dans le département, pour une surface totale d'environ **3000** hectares.

Au cœur des quelques hectares du plus petit site du réseau ou dans les espaces et recoins du plus grand site (950 hectares), tous les types de milieux naturels du Cantal sont représentés.

### Répartition des types de milieux naturels au sein du réseau



- Forêts
- Zones ouvertes (prairies, pelouses, landes)
- Zones humides (tourbières, marais, prairies humides)
- Zones rocheuses (gorges, éboulis, chaos)



# Regards sur 10 ans de mise en oeuvre de la politique ENS

## LES ATOUTS DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

Le Département a développé de **nouvelles formes de partenariat avec des collectivités locales** et concrétisé leur engagement en faveur de la préservation d'un patrimoine commun. La démarche proposée a favorisé la **concertation** au sein des territoires en associant les principaux acteurs concernés par les sites, leur permettant ainsi de participer à la définition de projets partagés et de s'impliquer dans la mise en oeuvre des programmes d'actions inscrits aux contrats ENS.

Les investissements réalisés dans ce cadre ont contribué au **développement du territoire et à l'économie locale**. Les études ont complété la connaissance du patrimoine naturel de notre département et ont confirmé la **valeur parfois exceptionnelle des sites**, en constatant la présence d'espèces remarquables et protégées et une réelle qualité des milieux naturels. La préservation des habitats et des espèces a été améliorée grâce à la définition d'une **gestion adaptée et durable**.

Enfin, la découverte du patrimoine, dans un cadre touristique ou d'éducation à l'environnement, a été amplifiée par la création de nombreux **outils de valorisation et de sensibilisation** (sentiers, livrets, ...), offrant une multitude de thématiques à explorer, à l'image de la richesse et de la diversité du Cantal.



## LE BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS CONTRATS ENS

### Plus de 60 actions réalisées

pour un montant de dépenses de **827 000 €**

et avec une participation départementale de **330 000 €**

**20** études et inventaires effectués

**9** actions de gestion concrétisées

**28** projets de valorisation et de communication dont **10** sentiers de découverte ou d'interprétation aménagés et **8** livrets de découverte édités

### 4 contrats ENS 2ème génération signés

pour un montant de dépenses prévisionnelles de **405 000 €**

et avec une participation départementale attendue de **75 000 €**

# UNE RETROSPECTIVE EN IMAGES

## Des aménagements de découverte



Boîte photo du sentier  
*Sur les pentes du pré dansant*  
Cirque de Récusset



Trièdre du sentier  
*Retour dans le chaos*  
Roche de Landeyrat



Borne du sentier  
*L'apprenti botaniste*  
Puy de la Tuile

## Apprendre et découvrir autrement



Journée de la nature  
Lac du Pêcher



Spectacle LA STRING  
Puy Courny 2017



Inauguration Aménagements  
Cirque de Récusset  
14/06/2011



Chantiers participatifs  
Coupe de bourdaines - Marais du Cassan 2018  
Plantation d'un verger - Puy Courny 2018

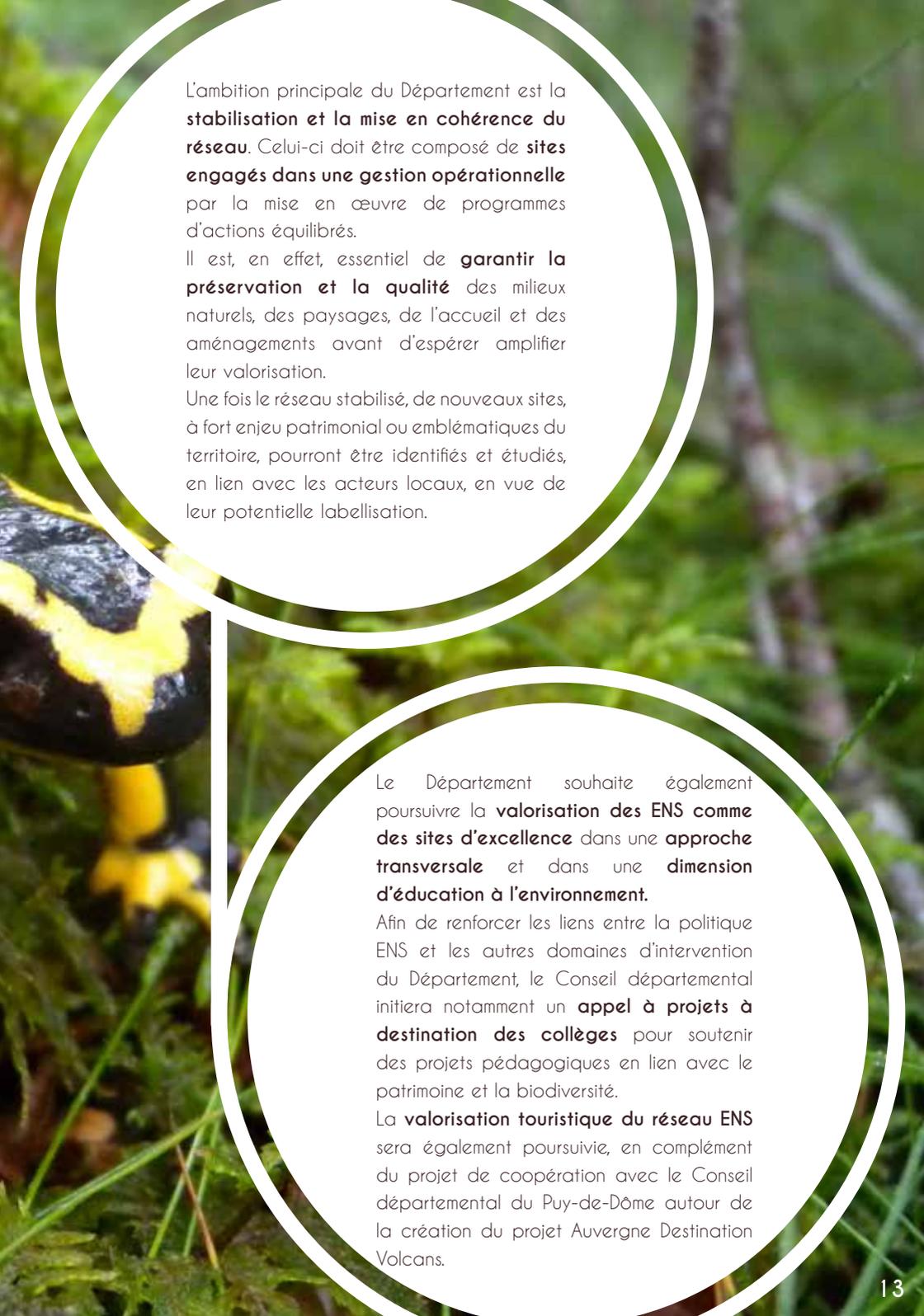
# Stratégie départementale en faveur des ENS

## L'AMBITION POLITIQUE POUR LE RESEAU ENS DU DEPARTEMENT

A la lumière du bilan des premiers contrats ENS, le Département souhaite aujourd'hui affirmer sa volonté de maintenir l'exercice de sa compétence en faveur des ENS et relancer la dynamique et encourager les porteurs de projet à s'engager à ses côtés en faveur du patrimoine naturel cantalien.

C'EST DANS CET OBJECTIF QU'IL A  
REDÉFINI LE CADRE DE SA POLITIQUE  
EN ÉLABORANT UNE STRATÉGIE  
DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ENS,  
ADOPTÉE LE 24 MAI 2019, POUR UNE  
DURÉE DE 10 ANS.





L'ambition principale du Département est la **stabilisation et la mise en cohérence du réseau**. Celui-ci doit être composé de **sites engagés dans une gestion opérationnelle** par la mise en œuvre de programmes d'actions équilibrés.

Il est, en effet, essentiel de **garantir la préservation et la qualité** des milieux naturels, des paysages, de l'accueil et des aménagements avant d'espérer amplifier leur valorisation.

Une fois le réseau stabilisé, de nouveaux sites, à fort enjeu patrimonial ou emblématiques du territoire, pourront être identifiés et étudiés, en lien avec les acteurs locaux, en vue de leur potentielle labellisation.

Le Département souhaite également poursuivre la **valorisation des ENS comme des sites d'excellence** dans une **approche transversale** et dans une **dimension d'éducation à l'environnement**.

Afin de renforcer les liens entre la politique ENS et les autres domaines d'intervention du Département, le Conseil départemental initiara notamment un **appel à projets à destination des collèges** pour soutenir des projets pédagogiques en lien avec le patrimoine et la biodiversité.

La **valorisation touristique du réseau ENS** sera également poursuivie, en complément du projet de coopération avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme autour de la création du projet Auvergne Destination Volcans.

## LA DÉMARCHE PARTENARIALE ET CONCERTÉE

Le Département continuera à exercer sa politique ENS en concertation étroite avec les territoires, l'implication des collectivités locales constituant un plus indéniable pour concilier préservation et développement.

### LES 2 ACTEURS INCONTOURNABLES DE CETTE DÉMARCHE

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Pilote de la politique ENS, il est **responsable de l'attribution du label ENS** et assure la continuité de la gestion des sites du réseau.
- Il **coordonne le réseau d'acteurs** impliqués dans la gestion des sites et les fédère autour d'une exigence de qualité. Il les **accompagne techniquement et financièrement** pour la mise en œuvre des actions inscrites au contrat ENS.

#### LE PORTEUR DE PROJET

- Le porteur de projet d'un site ENS est **le pilote et le coordonnateur de la mise en œuvre du programme d'actions du site**, dans le respect des objectifs et orientations de la Stratégie départementale.
- **Partenaire privilégié** du Département, il veille à échanger régulièrement avec les services du Conseil départemental et réalise les actions pour lesquelles il a été identifié comme maître d'ouvrage.



## LE NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION

La politique ENS sera mise en œuvre dans le respect d'un socle commun à tous les sites ENS et selon quatre axes stratégiques.

### LE SOCLE COMMUN

IL ORIENTE LA DÉFINITION DES SCHÉMAS DIRECTEURS DE GESTION DES SITES POUR GARANTIR LEUR PRÉSERVATION, LA COHÉRENCE ET LA QUALITÉ DU RÉSEAU ENS.

- Pour tous les sites labellisés, l'objectif est l'identification d'un porteur de projet, la finalisation d'un schéma directeur de gestion et un contrat ENS en cours de validité, pour encadrer la mise en œuvre des actions.

- Un projet construit pour préserver les sites

La gestion doit constituer une priorité d'action des nouveaux schémas directeurs et contrats ENS. Les actions de connaissance proposées permettront ainsi d'adapter la gestion mise en œuvre et d'évaluer l'état de conservation des milieux naturels et espèces. La valorisation développée sur les sites sera adaptée et proportionnée aux enjeux de préservation et comprendra une dimension éducative.

### LES AXES STRATÉGIQUES

L'intervention du Département en faveur des ENS est définie selon quatre axes stratégiques, déclinés en dix actions.

- Assurer la PRÉSERVATION ET LA GESTION des ENS du département
- PILOTER la mise en œuvre de la Stratégie départementale et FÉDÉRER un réseau d'acteurs
- SENSIBILISER aux enjeux du patrimoine naturel et valoriser le réseau des ENS
- AMÉLIORER LA CONNAISSANCE et optimiser son organisation et sa diffusion.

### ACTION 1.1

CONFORTER LE  
RÉSEAU ENS EXISTANT  
ET GARANTIR LA  
PRÉSERVATION DES  
SITES

Pour garantir une cohérence dans le partenariat et la gestion des sites actuels du réseau, le Département s'assure de la **volonté des porteurs de projets à maintenir et renouveler leur engagement** en faveur de ces sites, puis les accompagne dans l'élaboration d'un schéma directeur de gestion, vers la signature d'un contrat ENS.

## AXE 1

### ASSURER LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DES ENS DU DÉPARTEMENT

### ACTION 1.2

RENFORCER ET  
ACCOMPAGNER LA  
GESTION DES SITES

La gestion écologique doit être placée au cœur des schémas directeurs de gestion. Dans cet objectif, le Département veille à la **définition d'actions de gestion durable** adaptée aux enjeux des sites, et à la réalisation systématique d'une **évaluation** des actions mises en œuvre.

### ACTION 1.3

LABELLISER DE  
NOUVEAUX SITES ENS

De nouveaux sites pourront être identifiés et étudiés en vue de leur labellisation, en cohérence avec le patrimoine naturel du territoire et avec les objectifs de la Stratégie départementale.

### ACTION 2.1

RENFORCER  
L'APPARTENANCE  
AU RÉSEAU ENS ET  
ACCOMPAGNER  
LES PORTEURS  
DE PROJET

En tant que pilote et coordonnateur de la politique ENS, le Département apporte une **assistance technique et financière** aux porteurs de projet tout au long des étapes de gestion des sites ENS. Il assure également la **coordination du réseau d'acteurs** impliqués à ses côtés en faveur des ENS.

## AXE 2

PILOTER LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA STRATÉGIE  
DÉPARTEMENTALE ET  
FÉDÉRER UN RÉSEAU  
D'ACTEURS

### ACTION 2.2

PROPOSER LA  
MISE EN PLACE  
D'ACTIONS PILOTES  
ET TRANSVERSALES

Le Département s'engage pour renforcer la découverte et l'appropriation des ENS par le plus grand nombre, en pilotant un **appel à projets en faveur des collégiens** et en poursuivant la **valorisation touristique** des sites. D'autres appels à projets pourront être proposés.

### ACTION 3.1

FAVORISER ET  
AMÉLIORER LA  
DÉCOUVERTE DES  
SITES

Pour garantir une découverte de qualité dans le respect des enjeux des sites, le Département maintient son accompagnement à la **conception et réalisation d'outils de valorisation** (sentiers, livrets, ...) en lien avec le dispositif PDIPR et la charte graphique départementale. De nouveaux outils complémentaires pourront être créés, notamment à destination de publics spécifiques : **publics scolaires, publics en situation de handicaps**.

## AXE 3

SENSIBILISER  
AUX  
ENJEUX DU  
PATRIMOINE  
NATUREL ET  
VALORISER LE  
RÉSEAU ENS

### ACTION 3.2

DÉVELOPPER UNE  
DÉCOUVERTE  
ENCADRÉE DES SITES

La définition de programmes d'animations à l'échelle des sites, dans le respect de la **Charte des animations sur les ENS**, sera encouragée pour proposer une approche pédagogique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour tous les publics. Le Conseil départemental organisera un **programme annuel d'animations**, placé sous le signe de l'originalité et de la singularité.

### ACTION 3.3

DÉVELOPPER UNE  
COMMUNICATION  
GLOBALE ET  
COHÉRENTE

Pour amplifier la promotion locale et touristique des ENS, des **outils de promotion seront créés ou améliorés**, par le Conseil départemental, pour le réseau ENS ou par les porteurs de projet et leurs partenaires, à l'échelle des sites.

The background of the entire page is a photograph of a forest with tall trees and green foliage. Two large white circular callouts are overlaid on the left side of the page. The top callout contains the text for Action 4.1, and the bottom callout contains the text for Action 4.2. A white rounded rectangular box is positioned in the upper right, and another is in the lower right, both containing descriptive text for the actions.

**ACTION 4.1**  
**POURUIVRE  
L'ACQUISITION DES  
CONNAISSANCES**

La connaissance est un élément essentiel pour apprécier les enjeux des sites et en assurer une gestion adaptée. Des **études et suivis complémentaires** seront réalisés afin d'établir ou compléter l'état des lieux de la biodiversité des sites et dégager des tendances d'évolution de leur état de conservation.

## AXE 4

### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET OPTIMISER SON ORGANISATION ET SA DIFFUSION

The background of the entire page is a photograph of a forest with tall trees and green foliage. Two large white circular callouts are overlaid on the left side of the page. The top callout contains the text for Action 4.1, and the bottom callout contains the text for Action 4.2. A white rounded rectangular box is positioned in the upper right, and another is in the lower right, both containing descriptive text for the actions.

**ACTION 4.2**  
**PARTAGER ET  
VALORISER LES  
CONNAISSANCES  
ACQUISES**

En partenariat avec les porteurs et ses partenaires techniques, le Conseil départemental **centralisera et diffusera les connaissances acquises** au sein du réseau ENS et au-delà. Une **analyse des résultats** sera conduite afin de suivre l'évolution des sites et d'établir un bilan de l'efficacité des actions conduites.



Espace nature Cantal



[espace-nature.cantal.fr](http://espace-nature.cantal.fr)

[cantal.fr](http://cantal.fr)

[rando.cantal.fr](http://rando.cantal.fr)

[cantal-destination.com](http://cantal-destination.com)

**Conseil départemental du Cantal**

Pôle Déplacements et Infrastructures  
Direction Transports Équipements et Environnement  
Service Environnement et aménagement rural  
Mission Espaces Naturels et Ruraux  
04.71.46.20.20

Credits photos : CD15, CPIE de Haute Auvergne, CEN Auvergne, Fédération de pêche du Cantal, Nicolas LOULIE, Thomas HERY

Chaque jour à vos côtés

**cantal**  
MON DÉPARTEMENT